



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

N°2023/11-50

Objet : Décision Modificative n°1 au Budget principal

L'an deux mille vingt-trois,

Le quatorze novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 20h00 délibération n°3), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h21 délibération n°5), Jean-Philippe ANTOINE (arrivé à 20h02 délibération n°3), Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Isabelle TRAPPIER à Gérard PARFAIT

Absents :

Muriel DEGAVRE
Jean-Marc FRUCTUS
Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



N°2023/II-50 : Décision Modificative n°I au Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Vu le budget primitif 2023 voté le 21 mars 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder à de nouveaux ajustements de crédits ;

Considérant l'avis favorable à la majorité de la commission municipale « finances, informatique et ressources humaines », en date du 07 novembre 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, À l'unanimité

APROUVE la décision modificative numéro I telle que détaillé :

VILLE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE BUDGET COMMUNAL		DM n°1	2023	
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D - 7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC		17 373,00		
D - 739331 - Fond de solidarité de la région IDF FSRIF		94 955,00		
TOTAL 014 – Charges à caractère général		112 328,00		
D - 6541 - Créances admises en non valeur		400,00		
TOTAL 65 - Autres charges de gestion		400,00		
D - 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs		500,00		
TOTAL 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		500,00		
D - 023 – Virement à la section d'investissement	-	113 228,00		
TOTAL 023 – Virement à la section d'investissement	-	113 228,00		
Total FONCTIONNEMENT	-	113 228,00	113 228,00	-
INVESTISSEMENT				
D - 2313 - CONSTRUCTIONS Opération 2022605	-	113 228,00		
TOTAL Opé 2022605 - ESPACE JKM	-	113 228,00		
R - 021 – Virement de la section de fonctionnement			-	113 228,00
TOTAL 021 Virement de la section de fonctionnement			-	113 228,00
D - 2152 – Installation de voirie		53 000,00		
D - 21312 – Bâtiments scolaires		22 600,00		
D - 21318 – Autres bâtiments publics		7 200,00		
TOTAL 041 Opérations patrimoniales		82 800,00		
R - 2031 – Frais d'étude				82 800,00
TOTAL 041 Opérations patrimoniales				82 800,00
Total INVESTISSEMENT	-	113 228,00	82 800,00	-

Accusé de réception en préfecture
078-23-7995712-20231115-2023-11-00-DE
Date de réception préfecture : 15/11/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/II-50 : Décision Modificative n°I au Budget principal

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 15 novembre 2023

Le secrétaire de séance

Gérard PARFAIT



Le Maire,

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le **15.11.2023**
Document rendu exécutoire le **15.11.2023**
Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des
Services

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20231115-2023-11-50-DE
Date de réception préfecture : 15/11/2023